



## **Commission africaine des droits de l'homme et des peuples**

### **83<sup>ème</sup> Session ordinaire**

**Banjul, 2 - 22 mai 2025**

#### **Rapport Intersession**

**Présenté par l'Honorable Commissaire Janet R. Sallah-Njie**  
**Vice-présidente et Rapporteuse spéciale sur les droits de la**  
**femme en Afrique**



## INTRODUCTION

1. Conformément aux règles 25(3) et 64 du Règlement intérieur (2020) de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) et à sa **Résolution CADHP/rés.38 (XXV) 99 du 5 mai 1999**, je présente le présent rapport en ma qualité de Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique (SRRWA). Ce rapport rend également compte de mes activités en qualité de Membre de la Commission au cours de la période considérée.

## CHAPITRE PREMIER : ACTIVITÉS MENÉES EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ET DE VICE-PRÉSIDENTE

### A. Réunions des Organes délibérants de l'Union africaine et autres rencontres

2. En ma qualité de Vice-présidente de la Commission, j'ai participé aux réunions des Organes délibérants de l'UA, tenues entre janvier et février 2025.
  - 49<sup>ème</sup> Session ordinaire du Comité des représentants permanents (COREP), qui s'est tenue virtuellement du 14 au 31 janvier 2025 ;
  - 46<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil exécutif, tenue les 12 et 13 février 2025 à Addis-Abeba, en Éthiopie ; et
  - 38<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement (la Conférence), réunie les 15 et 16 février 2025 à Addis-Abeba, en Éthiopie.
3. J'ai également participé, en marge du Sommet, à la cérémonie de signature de l'Accord de coopération entre la Commission et le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption.

### B. 82<sup>ème</sup> Session ordinaire (privée) tenue virtuellement

4. J'ai assisté, du **25 février au 11 mars 2025**, à la 82<sup>ème</sup> Session ordinaire (privée) de la Commission qui s'est tenue virtuellement pour examiner les Communications, les rapports en suspens et autres questions.

### C. Participation à la Mission conjointe d'établissement des faits au Soudan

#### *Collaboration avec les partenaires de l'ONU*

5. Le **14 janvier 2025**, les membres de la Mission d'établissement des faits (MEF) de la CADHP au Soudan ont tenu une réunion virtuelle avec la Mission indépendante d'établissement des faits des Nations Unies au Soudan. Les échanges ont porté sur les mandats et les méthodologies comparatifs, les domaines prioritaires de l'enquête, les cadres d'établissement des rapports et les possibilités de collaboration.



*Participation à l'Évaluation du Dialogue politique pilotée par l'UA*

6. J'ai assisté, du **19 au 21 février 2025**, avec d'autres membres de la MEF, à la réunion d'évaluation relative aux consultations de juillet-août 2023 préparatoires au dialogue politique inter-soudanais. Cette réunion, organisée par le Groupe de haut niveau de l'UA sur le Soudan, s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie.

*Audiences orales hybrides*

7. En ma qualité de membre de la MEF conjointe sur le Soudan, j'ai participé, du **17 au 28 mars 2025**, aux audiences orales virtuelles.

**CHAPITRE II : ACTIVITÉS DE PROTECTION : ACTIVITÉS EN QUALITÉ DE RAPPORTEURE DE PAYS ET DE RAPPORTEURE SPÉCIALE SUR LES DROITS DE LA FEMME EN AFRIQUE**

**I. Communiqués de presse**

**A. Communiqué de presse sur la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**

8. Le **25 novembre 2024**, j'ai publié un communiqué de presse à l'effet de marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En cette importante occasion, j'ai réaffirmé mon engagement et celui de la Commission en faveur de l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles à travers le continent.

**B. Communiqué de presse à l'occasion de la Journée internationale de la Femme**

9. Le **8 mars 2025**, j'ai publié un communiqué de presse sur la Journée internationale de la femme, célébrée autour du thème « *Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation* ». Dans ma déclaration, j'ai souligné la pertinence de ce thème au moment où nous commémorens le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. J'ai également souligné les progrès réalisés dans la promotion de l'égalité hommes-femmes tout en reconnaissant le long chemin qu'il reste à parcourir pour assurer la pleine réalisation des droits et l'autonomisation de toutes les femmes et filles.



## II. Suivi des pays

### A. Ghana

#### **Lettre de félicitations pour le programme novateur du Ghana sur la citoyenneté de la diaspora.**

10. Le **6 décembre 2024**, en mes qualités de Rapporteuse de pays pour le Ghana et de Présidente du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones et les minorités en Afrique, j'ai officiellement félicité Son Excellence le président John Dramani Mahama pour le programme novateur du Ghana sur la citoyenneté de la diaspora. Dans cette correspondance, je le félicitais plus précisément de l'octroi de la citoyenneté à 784 personnes d'ascendance africaine, parmi lesquelles 524 naturalisés, le 19 novembre 2024, dans le cadre de l'initiative « *Beyond the Return* » (Au-delà du retour), un train de réformes législatives progressistes établissant un droit de séjour pour les membres de la diaspora et reconnaissant le leadership continental du Ghana en matière de justice réparatrice et d'unité panafricaine.

#### **Lettre de félicitations pour la nomination de Son Excellence Jane Naana Opoku-Agyemang à titre de première femme vice-présidente du Ghana**

11. Le **25 décembre 2024**, en mes qualités de Rapporteuse de pays pour le Ghana, de Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique (SRRWA) et de Présidente de la Commission, j'ai officiellement salué l'élection de son excellence John Mahama à la présidence et la nomination inédite de Son Excellence Jane Naana Opoku-Agyemang comme première femme vice-présidente du Ghana. Cette initiative novatrice renforce non seulement les institutions démocratiques du Ghana, mais consacre également un précédent inspirant pour le leadership politique des femmes et l'égalité des hommes-femmes en Afrique.

### B. SaoTomé-et-Príncipe

#### **Lettre de félicitations pour la nomination de la première femme première ministre de Sao Tomé-et-Príncipe**

12. Le **22 janvier 2025**, j'ai adressé une lettre de félicitations à S.E M. Carlos Vita Nova, président de la République de Sao Tomé-et-Príncipe. Elle avait pour objet de féliciter le gouvernement de la nomination historique de S.E. Liza Amado Vaz, comme première femme première ministre de Sao Tomé-et-Príncipe. Je souligne, dans cette lettre, que sa nomination constitue une importante avancée dans la quête de l'égalité



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

hommes-femmes et la reconnaissance des capacités de leadership des femmes en Afrique.

## C. République démocratique du Congo

### Appel urgent relatif aux informations faisant état de viols et de tortures de masse contre des femmes en République démocratique du Congo

13. Le **14 février 2025**, en ma qualité de SRRWA, j'ai adressé, conjointement avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, un appel urgent à Son Excellence M. Félix Tshisekedi, président de la République démocratique du Congo. Dans cette lettre, nous exprimons notre profonde préoccupation suscitée par les informations troublantes concernant les viols et tortures de masse qu'auraient subies des centaines de femmes à la suite d'une attaque violente contre une prison dans l'est du pays.

## D. Namibie

### Lettre de félicitations à la suite de l'élection de la première femme présidente de la République de Namibie

14. Le **5 décembre 2024**, en tant que Rapporteuse pour la Namibie et SRRWA, j'ai félicité Son Excellence Mme Netumbo Nandi-Ndaitwah pour son élection historique comme première femme présidente de la Namibie. Sa victoire définitive avait été confirmée la veille par la Commission électorale, avec un score de 57% des voix, loin devant son principal adversaire (26%). Cet événement renforce non seulement les progrès de la Namibie en termes de démocratie, mais il consacre également une avancée majeure pour l'égalité hommes-femmes, servant ainsi d'inspiration aux femmes d'Afrique et du reste du monde.

### Lettre de félicitations à la suite de l'investiture de la première femme présidente de la République de Namibie

15. Le **25 mars 2025**, j'ai adressé une lettre de félicitations à S.E. Netumbo Nandi-Ndaitwah pour son investiture historique en tant que première femme présidente de la République de Namibie. Dans cette lettre, je me réjouis aussi de la nomination de S.E. Lucia Witbooi à titre de première femme vice-présidente et de la mise en place d'un gouvernement respectant la parité hommes-femmes, 50 % de ses membres étant des



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

femmes. Le même jour, j'ai publié une déclaration pour célébrer cette investiture historique et féliciter le gouvernement de la Namibie de ce remarquable pas en avant.

## E. Nigeria

### Appel urgent concernant la suspension de la sénatrice Natasha Akpoti-Uduaghan du Sénat de la République fédérale du Nigeria

16. Le **25 mars 2025**, j'ai adressé un appel urgent à Son Excellence Bola Ahmed Tinubu, Président de la République fédérale du Nigeria, en ma qualité de SRRWA et agissant conjointement avec le Commissaire rapporteur pour la situation des droits de l'homme au Nigeria. Dans cette lettre, nous exprimons notre profonde préoccupation au sujet de la suspension de la sénatrice Natasha Akpoti-Uduaghan du Sénat de la République fédérale du Nigeria.

## CHAPITRE TROIS : ACTIVITÉS DE PROMOTION : ACTIVITÉS DE RAPPORTEURE SPÉCIALE SUR LES DROITS DE LA FEMME EN AFRIQUE

### A. Atelier sur le retrait des réserves au Protocole de Maputo

17. Les **20 et 21 novembre 2024**, j'ai été représenté à l'atelier susmentionné, organisé à Nairobi, au Kenya, par Equality Now et à l'occasion duquel j'ai prononcé virtuellement une déclaration liminaire. Dans mon intervention, j'ai insisté sur la nécessité cruciale, pour les États, de respecter leurs engagements en vertu du Protocole et de prendre des mesures concrètes pour éliminer les obstacles juridiques et politiques qui empêchent la mise en œuvre effective de ses dispositions.

### B. Réparations pour des violations des droits de l'homme touchant différentes catégories de femmes

18. Le **4 février 2025**, j'ai eu le privilège d'assister à un événement, organisé par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, basée à Arusha, en Tanzanie, sur les réparations pour violations des droits de l'homme qui touchent différentes catégories de femmes, et de faire une déclaration.

### C. 41<sup>ème</sup> Réunion Consultative pré-sommet des OSC du GIMAC

19. Le **8 février 2025**, j'ai eu l'honneur de prendre la parole lors de l'événement du GIMAC consacré aux *actions collectives visant à faire progresser l'agenda pour la justice et les réparations et les droits des femmes et des filles*, qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie. Dans mon intervention, j'ai souligné que les femmes et les filles de tout le continent ont subi des injustices historiques et permanentes disproportionnées, tout en



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

insistant sur la nécessité d'aborder la question des réparations à travers une perspective sexospécifique.

## D. L'Afrique perturbe la CSW69

20. Du **25 au 27 février 2025**, j'ai été représentée à une conférence ayant pour thème « L'Afrique perturbe la CSW69 », organisée à Gaborone, au Botswana, par FEMNET, en collaboration avec *Sustain267* et *ONG Africa* et à l'occasion de laquelle une déclaration liminaire a été lue en mon nom. Dans ma déclaration, je souligné que le choix du Botswana pour accueillir la rencontre de cette année est particulièrement symbolique, car il s'agit du dernier État à avoir ratifié le Protocole de Maputo.

## E. Conférence commémorative du 35<sup>ème</sup> anniversaire de Ilitha Labantu

21. Le **26 février 2025**, j'ai prononcé un discours d'ouverture à la conférence marquant le 35<sup>ème</sup> anniversaire de Ilitha Labantu, organisée au Cap, en Afrique du Sud, par cet organisme. Cet événement représente une étape importante dans la lutte pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, célébrant des décennies de résilience et de plaidoyer.

## F. Commission de la condition de la femme (CSW69)

### *Panel commémorant l'adoption de la Convention de l'UA visant à mettre fin à la Violence à l'égard des femmes et des filles*

22. Le **10 mars 2025**, j'ai été représentée à un panel organisé le 16 février 2025, en marge de la 38<sup>ème</sup> Assemblée des chefs d'État de l'UA, par ONU Femmes, pour commémorer l'adoption de la Convention de l'Union africaine visant l'élimination de la violence à l'endroit des femmes et des filles (CWEAWG).

### **Réunion de la plate-forme EDVAW avec le président de l'ECOSOC**

23. Le **11 mars 2025**, j'ai été représentée, en ma qualité de coprésidente de la plateforme EDVAW, à une réunion stratégique avec S.E. Bob Rae, président du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) pour 2025 et représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, après son élection le 25 juillet 2024.

### *Réunion ministérielle consultative de l'Union africaine avec le Groupe Afrique*

24. Le **11 mars 2025**, j'ai été représentée à la 69<sup>ème</sup> Session du CSW69, réunie au siège des Nations Unies à New York, et à l'occasion de laquelle des observations liminaires ont



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

été prononcées en mon nom. Cette Session, organisée par la Direction Femmes, Genre et Jeunesse (WGYD) de la Commission de l'Union africaine, a marqué le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, en prêtant une attention toute particulière à l'examen et à l'évaluation de sa mise en œuvre et de ses résultats.

### *Dialogue stratégique EDVAW/ACT/UE*

25. Le **12 mars 2025**, j'ai été représentée à un dialogue stratégique organisé par ONU Femmes, avec la participation des partenaires régionaux et internationaux, y compris des organisations de la société civile, la plate-forme EDVAW, l'Action de plaidoyer et de coalition féministe transformatrice (ACT) du réseau pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et l'Union européenne.

### *Séance d'information sur la sensibilisation des organisations de la société civile au mandat de l'EDVAW*

26. Le **13 mars 2025**, j'ai présidé la réunion d'information de la plateforme EDVAW tenue en marge du CSW69, au cours de laquelle j'ai prononcé le discours d'ouverture et sensibilisé les organisations de la société civile au mandat de la SRRWA. La réunion a constitué, pour les ONG, une occasion privilégiée pour avoir une meilleure compréhension des différents mandats des membres de la Plateforme.

### *23<sup>ème</sup> réunion de la Plateforme EDVAW*

27. Le **13 mars 2025**, j'ai participé à la 23<sup>ème</sup> réunion de la plateforme EDVAW, réunion au cours de laquelle les membres ont présenté leurs principaux mandats, démontrant ainsi leur engagement à mettre fin à la violence et à la discrimination contre les femmes. La séance prévoyait un tour de table complet qui a permis aux participants de mettre en évidence les réalisations, d'identifier les priorités stratégiques pour 2025 et d'examiner des méthodes novatrices de collaboration pour promouvoir leur mission commune. La réunion a favorisé des échanges animés sur les meilleures pratiques, les défis et les synergies, aboutissant à l'adoption d'un calendrier des activités pour guider un plaidoyer coordonné, le renforcement des capacités et les interventions stratégiques tout au long de l'année 2025.
28. J'aimerais conclure cette partie du rapport en disant que je suis actuellement coprésidente de la Plate-forme EDVAW pour 2025, aux côtés de Mme Reem Alsalem, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles, ce qui nous offre l'occasion d'agir sur la portée et l'impact de la Plateforme au niveau de la planète. Ce partenariat unique conjugue l'expertise continentale avec les canaux de plaidoyer internationaux, permettant à la Plate-forme de mieux faire connaître les priorités africaines au sein des mécanismes de l'ONU, de mobiliser des ressources



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

transfrontalières et d'accroître les solutions fondées sur les mandats mondiaux et régionaux des Rapporteurs spéciaux. Cette coprésidence, animée par des dirigeants régionaux ayant une influence multilatérale, accélérera la marche vers l'éradication des violences sexistes tout en veillant à ce que le programme mondial tienne compte des perspectives africaines.

## G. Podcast avec Amnesty International

29. Le **26 mars 2025**, j'ai participé en tant que panéliste à un podcast, présenté par Amnesty International, dans le cadre duquel j'ai exploré les questions clés concernant les droits des femmes en Afrique de l'Est et australe. Les échanges ont porté tant sur les progrès que sur les échecs, mettant en évidence les gains réalisés depuis la Conférence de Beijing et le rôle du Protocole de Maputo dans la promotion de l'égalité hommes-femmes sur le continent.

## CHAPITRE IV : BREF APERÇU DE LA SITUATION DES FEMMES ET DES FILLES EN AFRIQUE

30. Au cours de l'intersession, j'ai noté les développements et les préoccupations suivants concernant la situation des femmes sur le continent :

### *30<sup>ème</sup> Anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing*

31. La célébration du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing met en lumière les progrès remarquables réalisés dans le domaine des droits des femmes africaines, ainsi que les défis actuels. Les principales réalisations comprennent une augmentation significative de la participation des femmes à la vie politique, illustrée par la première place du Rwanda au niveau mondial, avec plus de 60% de femmes parlementaires,<sup>1</sup> et des progrès dans la représentation politique des femmes en Afrique du Sud, en Namibie et au Sénégal grâce au système des quotas.<sup>2</sup> L'arrivée au pouvoir, au cours des dernières années, de femmes chefs d'État au Libéria, en Éthiopie, en Tanzanie et, récemment, en Namibie marque un changement transformateur dans le leadership politique.<sup>3</sup> L'écart entre les filles et les garçons en matière d'éducation se réduit, la parité étant presque atteinte au Kenya, au Ghana et au Botswana.<sup>4</sup> De nombreuses nations ont promulgué des lois progressistes contre la violence fondée sur le sexe et les mariages d'enfants, et des pays comme le Malawi, la Tanzanie, la Zambie, la Gambie et le Mali ont relevé l'âge légal du mariage à 18 ans.<sup>5</sup> En outre, des

<sup>1</sup> [https://data.ipu.org/women-ranking/?date\\_year=2025&date\\_month=03](https://data.ipu.org/women-ranking/?date_year=2025&date_month=03)

<sup>2</sup> <https://www.idea.int/sites/default/files/2024-07/womens-political-participation-africa-barometer-2024.pdf>

<sup>3</sup> <https://achpr.au.int/en/news/press-releases/2025-03-08/international-womens-day-statement>

<sup>4</sup> <https://achpr.au.int/en/news/press-releases/2025-03-08/international-womens-day-statement>

<sup>5</sup> <https://achpr.au.int/en/news/press-releases/2025-03-08/international-womens-day-statement>



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

mouvements influents dirigés par des femmes impulsent le changement au niveau communautaire et plaident pour les droits et la responsabilité.

32. Je note, toutefois, que malgré l'adoption de cadres juridiques progressistes alignés sur le Programme d'action de Beijing, la violence basée sur le genre (VBG), qui englobe les violences domestiques, les agressions sexuelles, les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage des enfants, reste à un niveau alarmant en Afrique. Cette situation est exacerbée, de manière tragique, par les crises humanitaires et les conflits, comme en témoigne ce qui se passe dans des pays tels que le Soudan, le Soudan du Sud et la République démocratique du Congo. Malgré une amélioration de la situation, les femmes sont encore sous-représentées dans les postes de décision, comme observé dans des pays africains comme le Nigéria, le Bénin et le Sénégal.<sup>6</sup> Les barrières culturelles et institutionnelles persistantes, notamment les lois familiales discriminatoires et les complexes interactions entre les systèmes juridiques, pénalisent les femmes. Un problème majeur demeure l'écart entre les lois progressistes et leur faible niveau de mise en œuvre, une situation attribuable à l'insuffisance des ressources, aux faiblesses institutionnelles et aux normes patriarcales. La montée des mouvements conservateurs et anti-droits, qui cherchent à revenir sur les acquis juridiques et politiques, menace les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité hommes-femmes.

### ***CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE VISANT A METTRE FIN A LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET DES FILLES (AUCEVAWG)***

33. Je félicite l'Union africaine pour l'adoption de l'UA-CEVAWG, un instrument juridique historique qui représente une étape importante dans l'engagement du continent à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles. L'UA-CEVAWG établit un cadre complet et juridiquement contraignant pour prévenir, éliminer et lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique, en créant des obligations juridiques opposables aux États membres. Il a pour but de lutter contre les causes profondes de cette violence, en particulier contre les normes patriarcales et les pratiques néfastes. Il prévoit également le renforcement des mécanismes juridiques et institutionnels nationaux de prévention, de protection des survivants et de responsabilisation dans des secteurs tels que l'application de la loi et les services sociaux.

34. Basé sur les principes fondamentaux du Protocole de Maputo, l'UA-CEVAWG offre une base solide pour lutter contre la violence sexiste sous toutes ses formes – y compris la violence physique, sexuelle, psychologique et économique, ainsi que les pratiques néfastes telles que les MGF et le mariage des enfants, ainsi que la violence dans les conflits, l'éducation, le milieu de travail et les espaces numériques. Son adoption marque une étape cruciale vers une action collective contre la violence sexiste en Afrique. En tant que SRRWA, je me réjouis de l'important rôle de suivi dont est investie

<sup>6</sup> [https://data.ipu.org/women-ranking/?date\\_year=2025&date\\_month=03](https://data.ipu.org/women-ranking/?date_year=2025&date_month=03)



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

la Commission en vertu de ce mandat. Compte tenu des succès obtenus en matière de plaidoyer et des enseignements tirés des efforts de promotion de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole de Maputo, j'exhorte les États membres de l'UA à accorder la priorité à deux actions urgentes : la ratification immédiate de la Convention et sa transposition complète dans les lois et politiques nationales. Ce n'est que grâce à ces mesures concrètes que nous pourrons faire en sorte que le potentiel de transformation de la Convention se concrétise, en protégeant les droits et la dignité des femmes et des filles à travers le continent.

## *L'Agenda 2063 de l'UA*

35. Dix ans après l'adoption, en 2015, de l'Agenda 2063 de l'UA, qui envisage l'avènement d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses citoyens, il est essentiel d'évaluer son impact sur les droits des femmes. L'Agenda 2063 accorde explicitement la priorité à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, tandis que l'Aspiration 6 met particulièrement l'accent sur le développement axé sur les personnes en tirant parti du potentiel des femmes et des jeunes et en définissant des objectifs clairs pour une parfaite égalité hommes-femmes, l'élimination de la discrimination et de la violence, des droits économiques égaux, un accès plus facile aux ressources, la parité dans la sphère politique et des services de qualité. Cette période de dix ans représente une occasion cruciale pour évaluer les progrès enregistrés sur la voie de la réalisation de ces objectifs ambitieux et leurs implications pour les droits des femmes en Afrique.
36. Cependant, la réelle signification de ces dix ans pour le statut des femmes sera déterminée par les progrès réels accomplis sur le terrain. Il faut, pour cela, une forte volonté politique et l'adoption de lois et de politiques progressistes, une mise en œuvre efficace, une répartition adéquate des ressources et un effort concerté pour s'attaquer aux barrières socioculturelles profondément enracinées. A la veille de la prochaine décennie de l'Agenda 2063, il est nécessaire d'accorder une attention renouvelée à la responsabilisation, à la mise en œuvre et à la prise en charge des défis émergents pour faire en sorte que les aspirations à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes deviennent une réalité pour toutes les femmes et les filles d'Afrique.

## **A. Développements positifs**

### *Ghana*

37. Je voudrais féliciter la République du Ghana pour la nomination historique de Son Excellence Mme Jane Naana Opoku-Agyemang en tant que première femme à exercer les fonctions de vice-présidente. Cette nomination va au-delà de la simple question de la représentation car elle constitue un puissant précédent pour le leadership féminin en Afrique. Elle constitue une démonstration concrète des progrès réalisés dans le domaine du renforcement du leadership féminin dans la sphère politique et d'une plus large promotion de l'égalité des sexes en Afrique, en encourageant potentiellement d'autres nations à suivre le mouvement et à reconnaître les contributions essentielles que les



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

femmes peuvent apporter aux plus hauts niveaux de la gouvernance. Elle souligne l'importance de l'inclusivité et défie les obstacles politiques traditionnels, ce qui pourrait inciter d'autres nations à accorder la priorité à l'égalité des sexes dans la gouvernance.

## *Namibie*

38. Je voudrais adresser mes sincères félicitations à la République de Namibie pour l'élection historique de Son Excellence Netumbo Nandi-Ndaitwah, en tant que première femme présidente. Sa victoire décisive reflète la confiance profonde du peuple namibien dans son leadership et souligne la force des institutions démocratiques de la Namibie. Cette étape transformatrice va au-delà d'une simple victoire politique, marquant, en effet, un progrès décisif en matière d'égalité des sexes en Namibie et sur le continent africain. Le succès de la présidente Nandi-Ndaitwah confirme avec force l'engagement de la Namibie en faveur de l'inclusion et de la parité hommes-femmes, inspirant les femmes et les filles d'Afrique et d'ailleurs à poursuivre leurs aspirations politiques.

39. Les progrès résolus de la Namibie vers la parité hommes-femmes méritent d'être salués, à commencer par la nomination de Son Excellence Lucia Witbooi comme première femme vice-présidente du pays. Cet engagement en faveur de la gouvernance inclusive est illustré par l'atteinte de l'objectif de la parité au sein du gouvernement, ce qui place la Namibie parmi les trois seules nations africaines à instaurer une telle parité - une étape délibérée et transformatrice qui permet aux femmes d'influer sur la définition des politiques au plus haut niveau. La dynamique s'est poursuivie avec l'élection de Saara Kuugongelwa-Amadhila comme première femme présidente de l'Assemblée nationale. Toutes ces réalisations renforcent le statut de pionnier de la Namibie sur le continent, prouvant ainsi que le véritable progrès ne réside pas dans les discours mais dans l'autonomisation délibérée des femmes à tous les niveaux de prise de décision.

## *Sao Tomé-et-Príncipe*

40. Je félicite la République de Sao Tomé-et-Príncipe pour avoir nommé Son Excellence Ilza Amado Vaz première femme première ministre de l'histoire du pays. Cette décision historique démontre sans équivoque l'engagement du gouvernement en faveur de l'inclusivité et de la reconnaissance des contributions cruciales des femmes à la gouvernance et au progrès national. Cette nomination marque une étape cruciale dans les efforts visant à supprimer les obstacles de longue date au leadership des femmes, favorisant ainsi un environnement politique plus équitable et représentatif en Afrique. La nomination de la première ministre Vaz est une avancée significative et tangible pour l'égalité hommes-femmes sur le continent, car elle affirme avec force les capacités de leadership des femmes et leur rôle crucial dans la construction de l'avenir du continent.

## *Sierra Leone*

41. Il convient de se réjouir de l'adoption, par la Sierra Leone, de la déclaration budgétaire sur le genre au titre de l'exercice 2025, un outil pilote pour une budgétisation tenant compte de la dimension genre et ayant pour finalité de corriger les inégalités entre



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

hommes et femmes, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'adoption de cet outil témoigne de l'engagement du gouvernement à intégrer les perspectives de genre dans ses processus de planification financière et de prise de décision, comme prévu par la Loi sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (GEWE) de 2023.<sup>7</sup> La déclaration identifie les écarts et les inégalités entre les sexes qui existent dans divers secteurs de la société sierra-léonaise, notamment l'éducation, la santé, les opportunités économiques et la participation à la vie politique. La mise en œuvre de cet outil est essentielle pour appuyer le suivi, l'évaluation, la production de rapports dans des conditions de transparence ainsi que la prise en compte des répercussions des mesures relevant de la politique fiscale et budgétaire sur la réduction des inégalités entre les sexes. Il est également crucial de veiller à ce que les engagements financiers du gouvernement se traduisent par des améliorations tangibles et mesurables dans la vie des femmes et des filles de la Sierra Leone.

## Difficultés notées

### *Protocole de Maputo : ratification, mise en œuvre et transposition dans le droit interne*

42. Malgré les progrès réalisés par 45 États africains en ce qui concerne la ratification du Protocole de Maputo, des défis importants continuent d'entraver sa pleine réalisation, notamment du fait des résistances politiques, des cadres juridiques inadaptés, d'un faible degré de sensibilisation et des normes socioculturelles bien établies qui entravent l'égalité entre les sexes. Le processus de mise en œuvre connaît encore des lacunes en raison de la faiblesse des mécanismes d'application, d'un déficit de financement et d'une absence d'alignement sur les lois nationales, tandis que les lourdeurs bureaucratiques et le faible degré de priorité accordé par les gouvernements à cette question ralentissent souvent la transposition du texte dans le droit interne. Nous saluons les États ayant procédé à la ratification pour leur engagement en faveur des droits des femmes. Nous demandons instamment aux autres membres de l'Union africaine de ratifier le Protocole sans plus tarder, en veillant à ce que toutes les femmes et les filles d'Afrique bénéficient de sa protection transformatrice.

## République démocratique du Congo

43. J'ai été profondément préoccupé par les informations troublantes faisant état de viols et de tortures de masse subis par des centaines de femmes à la suite d'une attaque violente contre une prison dans l'est de la République démocratique du Congo.<sup>8</sup> Les informations que nous avons reçues dressent un tableau d'atrocités innommables, mettant en évidence l'extrême vulnérabilité des femmes dans une région déjà ravagée par les conflits et l'instabilité. L'ampleur des violences sexuelles signalées, qui font des centaines de victimes, laisse à penser que les femmes sont systématiquement et

<sup>7</sup> <https://mof.gov.sl/wp-content/uploads/2024/12/FY2025-Gender-Budget-Statement.pdf>

<sup>8</sup> <https://www.theguardian.com/world/2025/feb/05/democratic-republic-congo-goma-women-raped-burned-death-prison-m23-rebels-rwanda>



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

délibérément visées à l'effet, semble-t-il, d'infliger terreur et dégradation. Ces actes sont constitutifs de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, d'où la nécessité d'enquêter rapidement, de manière approfondie et impartiale sur ces crimes, en exigeant que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur aux responsables.

## *Nigeria*

44. Les informations faisant état de la suspension de la sénatrice Natasha Akpoti-Uduaghan du Sénat de la République fédérale du Nigéria m'ont découragée. Cette suspension a soulevé de sérieuses questions en termes d'application régulière de la loi, d'équité et de protection des droits fondamentaux, en particulier du droit à la liberté d'expression et de participation à la vie politique.<sup>9</sup> Étant donné la position de la sénatrice Akpoti-Uduaghan en tant que représentante élue, sa suspension revêt un poids considérable et pourrait être perçue comme une atteinte potentielle aux droits démocratiques de ses électeurs. En outre, je note l'effet potentiellement démobilisateur que cette action pourrait avoir sur la participation des femmes à la vie politique nigériane. Dans un contexte où les femmes sont souvent sous-représentées dans les postes de décision, la suspension d'une femme sénateur pourrait envoyer un message décourageant à d'autres femmes qui aspirent à des fonctions politiques, ce qui pourrait entraver les progrès vers l'égalité des sexes dans le paysage politique du Nigéria.

## **Soudan du Sud**

45. La situation des femmes et des filles du Soudan du Sud demeure gravement préoccupante au regard de la crise actuelle. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence généralisée, les violences psychologiques, physiques et sexuelles étant les plus courantes, et les violences sexuelles liées aux conflits représentant une menace importante exacerbée par l'impunité. Nous avons également reçu des informations signalant des cas d'insécurité alimentaire et des projections estimant selon lesquelles 7,69 millions de personnes pourraient être concernées pendant la saison sèche (avril-juillet 2025), un phénomène qui touche de manière disproportionnée les femmes et les enfants, parmi lesquels 1,11 million de femmes enceintes ou allaitantes exposées à un risque de malnutrition aiguë.<sup>10</sup> Plus de 70 % des enfants sont déscolarisés, la majorité d'entre eux étant des filles. La mortalité maternelle demeure fortement liée à un accès limité aux soins de santé et les grossesses

---

<sup>9</sup> <https://www.aljazeera.com/news/2025/3/7/nigerian-senate-suspends-female-senator-who-made-sexual-harassment-claim>

<sup>10</sup> [https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user\\_upload/ipcinfo/docs/IPC\\_South\\_Sudan\\_Acute\\_Food\\_Insecurity\\_Malnutrition\\_Sep2024\\_July2025\\_Report.pdf](https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_South_Sudan_Acute_Food_Insecurity_Malnutrition_Sep2024_July2025_Report.pdf)



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

chez les adolescentes atteignent le taux alarmant de 34,5 %.<sup>11</sup> L'accès aux services essentiels de santé sexuelle et de la reproduction est aussi fortement restreint.

## **Soudan**

46. Je condamne également le bombardement du marché de Tora, perpétré le 24 mars 2025, dans le Darfour-Nord, par les Forces armées soudanaises (FAS), provoquant la mort de plus de 350 civils, dont des femmes et des filles, un cas d'atrocité inadmissible.<sup>12</sup> Cette attaque a dévasté des chaînes d'approvisionnement critiques, exacerbé la famine et porté un préjudice disproportionné aux femmes et aux enfants, qui sont maintenant confrontés à des risques accrus de violence sexiste (VBG), de déplacement et de ruine économique. De même, les Forces de soutien rapide (FSR) doivent rendre compte des exactions documentées qu'elles ont commises, y compris des violences sexuelles, des attaques à caractère ethnique et des attaques contre des civils. Les deux parties perpétuent la catastrophe humanitaire au Soudan, dont les femmes et les filles sont les principales victimes.

47. Le retour en arrière noté au niveau mondial contre les droits des femmes, marqué par un autoritarisme croissant, une impunité systémique et l'utilisation de la technologie comme arme, a rendu encore plus vulnérables les femmes et les filles des zones de conflit comme le Soudan. Les crises qui sévissent au Soudan montrent de quelle manière l'effondrement de l'état de droit et de l'accès à l'aide humanitaire ont aggravé les atrocités. Pendant ce temps, la violence facilitée par la technologie, allant du harcèlement ciblé en ligne à l'utilisation d'outils de surveillance pour permettre les abus, renforce encore l'oppression des femmes, tant en temps de guerre qu'en temps de paix.

## **CHAPITRE V : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **RECOMMANDATIONS**

#### ***30<sup>ème</sup> Anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing***

48. J'exhorte les États membres à allouer des ressources financières et humaines adéquates à la mise en œuvre et à l'application efficaces des lois et politiques progressistes existantes relatives aux droits des femmes, y compris celles qui traitent de la participation à la vie politique et du leadership des femmes, de la VBG, du mariage des enfants et de l'égalité des chances. Je prie également les États membres de renforcer les capacités des institutions nationales à mettre en œuvre et à appliquer de manière efficace la législation sur les droits des femmes et à fournir des services de qualité aux femmes et aux filles. En outre, j'exhorte les États Membres à élaborer et mettre en œuvre des stratégies concrètes pour combler le fossé entre les cadres juridiques progressistes et

<sup>11</sup> <https://www.afro.who.int/countries/south-sudan/news/saving-lives-and-safeguarding-mothers-during-childbirth-south-sudan-midwives-poignant-recollection>

<sup>12</sup> <https://news.un.org/en/story/2025/03/1161571>



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

leur faible degré de mise en œuvre en s'attaquant au déficit de ressources, aux faiblesses institutionnelles et aux normes patriarcales à tous les niveaux. En donnant la priorité à ces recommandations, les États membres de l'UA peuvent s'appuyer sur les progrès réalisés afin de relever les importants défis qui se posent encore, ce qui mènera finalement à la pleine réalisation des droits de toutes les femmes et filles du continent africain.

### ***Concernant la ratification de l'UA-CEVAWG***

49. Je prie instamment les États membres de l'Union africaine de reconnaître l'impérieuse nécessité de ratifier l'UA-CEVAWG dans les meilleurs délais. Cet acte va au-delà d'une simple étape procédurale, il constitue une déclaration puissante et sans équivoque de l'engagement politique inébranlable d'un pays envers les droits humains fondamentaux, la sécurité et la dignité de ses femmes et de ses filles. Sur un continent où la violence sexiste persiste à des niveaux alarmants, la ratification immédiate envoie un message clair que de telles violations ne seront pas tolérées et que l'État est déterminé à prendre des mesures concrètes pour y remédier. Par ailleurs, la ratification est la principale clé qui ouvre le cadre juridiquement contraignant de la Convention au niveau national. Le retard dans la ratification prolonge la vulnérabilité des femmes et des filles et retarde la mise en œuvre de ce bouclier juridique vital. Par conséquent, une action rapide et décisive en vue de la ratification n'est pas seulement une question de politique mais un impératif moral et juridique des États membres pour protéger le bien-être et l'avenir des femmes et des filles d'Afrique.

### ***Concernant la ratification, la mise en œuvre et la transposition dans le droit interne du Protocole de Maputo***

50. Pour les États membres n'ayant pas encore ratifié le Protocole de Maputo : Nous vous exhortons à accorder la priorité aux droits des femmes et à ratifier rapidement cet instrument essentiel pour garantir l'égalité, la dignité et la protection de toutes les femmes et filles africaines. Les retards freinent les progrès du continent. Aux 45 États ayant ratifié le Protocole : La ratification seule ne suffit pas – nous vous demandons de mettre pleinement en œuvre et d'intégrer le Protocole en harmonisant les lois nationales, en renforçant les mécanismes d'application et en investissant dans des politiques sexospécifiques. En l'absence d'une action concrète les promesses du Protocole demeurent lettre morte. Le moment est venu de rendre compte.

### ***Au gouvernement de la République démocratique du Congo***

51. J'appelle instamment le gouvernement congolais à ouvrir immédiatement une enquête approfondie et indépendante sur les viols et tortures de masse, en tenant tous les auteurs, y compris les commandants, responsables de leurs actes. J'exhorte également le



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

gouvernement congolais à renforcer la sécurité dans les structures de détention afin de protéger les prisonniers, en particulier les femmes. De même, j'exhorte fortement le gouvernement congolais à fournir immédiatement des soins complets et des réparations aux survivants et à élaborer des stratégies à long terme pour prévenir la violence future en s'attaquant à ses causes profondes, en renforçant l'État de droit et en promouvant les droits de l'homme.

### *Au gouvernement de la République fédérale du Nigeria*

52. Je recommande au gouvernement de la République fédérale du Nigeria de réexaminer d'urgence le processus de suspension de la sénatrice Akpoti-Uduaghan en tenant compte des garanties procédurales et de leurs répercussions. J'en appelle également à un examen immédiat du règlement du Sénat afin de garantir des procédures disciplinaires claires et équitables. Je demande aussi au gouvernement nigérian de promouvoir activement le leadership des femmes à tous les niveaux, d'assurer un environnement sûr et habilitant et de condamner publiquement toute discrimination et violation des droits des femmes en politique et dans la société.

### *Au gouvernement de la République du Soudan du Sud*

53. J'exhorte le gouvernement du Soudan du Sud à renforcer et à faire appliquer les lois contre les violences sexuelles et basées sur le genre, en donnant la priorité aux enquêtes et aux poursuites. Je prie le gouvernement de mettre en œuvre les programmes de sécurité alimentaire destinés aux femmes et aux enfants vulnérables. De plus, je recommande que le gouvernement prenne des mesures pour améliorer le taux de scolarisation et le maintien des filles à l'école en s'attaquant aux obstacles tels que les mariages précoces, les grossesses chez les adolescentes, les normes culturelles et l'absence d'environnements scolaires sécurisés et accessibles. J'exhorte également le gouvernement du Soudan du Sud à garantir l'accès universel à des services complets de santé sexuelle et de la reproduction, y compris la planification familiale et les soins post-violence.

### *Au gouvernement de la République du Soudan*

54. J'exhorte le gouvernement de la République du Soudan à condamner publiquement le bombardement du marché de Tora, en s'engageant à faire punir les responsables. Je recommande au gouvernement de mettre en œuvre des mesures concrètes pour protéger les femmes et les filles contre la violence, y compris la VBG, dans les zones de conflit. J'exhorte, par ailleurs, le gouvernement à offrir des soins psychosociaux aux survivants, en particulier aux femmes et aux filles. De même, je prie le gouvernement de mettre en œuvre des programmes pour aider au redressement économique des femmes touchées



# ACHPR

African Commission on  
Human and Peoples' Rights

Human Rights our  
Collective Responsibility

par le conflit et d'appliquer des mesures vérifiables pour protéger les civils dans les zones de conflit, particulièrement sur les marchés et lors d'activités essentielles.

## CONCLUSION

55. Pour conclure, je salue les efforts des États membres qui œuvrent activement en faveur de la promotion de l'égalité hommes-femmes et des droits des femmes dans tous les domaines. Je félicite tous ceux qui interviennent promptement dans les cas de violation des droits des femmes. Cette action diligente est essentielle pour promouvoir le respect des obligations et responsabilités afin d'assurer le bien-être des femmes et des filles à travers l'Afrique.
56. Je souhaite exprimer ma sincère gratitude à toutes les parties prenantes et tous les partenaires qui apportent un appui constant au travail du mécanisme de la SRRWA. Notre collaboration continue est essentielle à l'autonomisation des femmes et des filles d'Afrique. Cette autonomisation ne se résume pas à l'avancement personnel, mais elle concerne aussi la transformation des sociétés pour plus d'inclusivité, afin que les femmes et les filles puissent exercer pleinement leurs droits, libérer leur plein potentiel et contribuer au développement du continent. Je vous exhorte à continuer de soutenir ce mandat capital alors que nous travaillons ensemble à l'avènement d'une Afrique juste et équitable pour toutes les femmes et les filles, une Afrique où l'égalité des sexes sera une réalité vécue.